Commission scolaire des Patriotes

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE 28 AOÛT 2014

LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME 14, NUMÉRO 1

Faits saillants de la séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 26 août 2014.
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

- Le Conseil a fixé le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral, aux fins des élections scolaires du 2 novembre 2014, aux mêmes montants que ceux établis par le Directeur général des élections en date du 1er avril 2014.
- Le Conseil a approuvé le budget des écoles primaires et secondaires ainsi que du Centre de formation du Richelieu et du Centre de formation professionnelle des Patriotes pour l'année scolaire 2014-2015;
- Le Conseil a adopté un budget de dépenses de 316 235 116 $ pour l'année scolaire 2014-2015. Ce budget présente un déficit estimé de 5,1 M$ qui s'explique principalement par les nouvelles compressions budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) annoncées juste avant la fin des classes.

  Le MELS a autorisé ce déficit, conditionnellement toutefois à ce que la CSP lui dépose, d'ici le 15 septembre 2014, un plan de redressement qui précisera les mesures envisagées pour limiter le déficit et retrouver le chemin de l'équilibre d'ici 2016-2017.
- Le Conseil a adopté le taux de la taxe scolaire. Celui-ci est fixé à 0,20019 $ par 100 $ d'évaluation pour les immeubles résidentiels et à 0,20685 $ par 100 $ d'évaluation pour les immeubles des neutres;

  Il s'agit d'une baisse par rapport aux taux de taxe de l'année précédente.
- Le Conseil a révisé les demandes d'ajout d'espace qu'il avait présentées au MELS en juillet dernier, en raison notamment de l'incendie survenu à l'école de La Farandole.

  Pour le territoire de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Jean-Baptiste, le Conseil présente :

  - Une demande de construire une école à McMasterville d'une capacité de 3-18-0-2, soit 3 locaux de classes du préscolaire, 18 locaux de classes du primaire, 1 gymnase à 2 plateaux, 2 locaux de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type;
  - Une demande d'agrandir l'école de l'Aquarelle à Mont-Saint-Hilaire pour augmenter sa capacité actuelle de 2-12-0-1 un gymnase simple à une capacité de 3-18-0-2 soit 3 locaux de classes du préscolaire, 18 locaux de classes du primaire, 1 gymnase à 2 plateaux, 2 locaux de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type.

  Pour le territoire de Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et Saint-Marc-sur-le-Richelieu, le Conseil présente :

  - Une demande de construire une école à Saint-Amable d'une capacité de 2-12-0-1, soit 2 locaux de classes du préscolaire, 12 locaux de classes du primaire, 1 gymnase à 1 plateau, 1 local de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type;
  - Il est toutefois indiqué au MELS que la CSP prévoit d'ores et déjà que cette école sera construite afin de pouvoir être agrandie pour augmenter sa capacité à 3-18-0-2, soit 3 locaux de classes du préscolaire, 18 locaux de classes du primaire, 1 gymnase à 2 plateaux, 2 locaux de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire 2014-2015.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Mardi 2 septembre 2014, à 19 h 30

Centre administratif, 1216, rue Lionel-H.-Grisé, St-Bruno

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

LISE CARPENTIER

CATHERINE HOUPERT